



**Mardi 15 octobre**  
**Appel**  
**à 2 heures de grève minimum**  
**dans toutes les équipes**

jeudi 10 octobre 2013

Depuis lundi 7 octobre et jusqu'au mardi 15 octobre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi sur la retraite. Un projet qui sera ensuite présenté au Sénat, dès le 28 octobre.

C'est donc au pas de course que le gouvernement entend imposer cette nouvelle réforme. Une réforme qui va poursuivre le travail entrepris par Nicolas Sarkozy, en 2010

Au programme, **l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans et l'augmentation des cotisations sociales payées par les salariés**, mais pas seulement.

En effet, ce projet de loi poursuit le travail de remise en cause du droit à la "retraite solidaire", basé sur le principe de "solidarité" entre les générations (les générations "en activité" payant la retraite des générations "parties à la retraite").

## **REFUSONS:**

- ⇒ **l'allongement de la durée de cotisation**
- ⇒ **l'effondrement du niveau des pensions de retraites**

**Avec cette nouvelle réforme, qui ajoutera ses effets aux précédentes:**

- ⇒ **c'est la "pauvreté programmée"** pour tous les salariés qui partiront à la retraite, sans avoir eu les moyens d'épargner durant leur vie active, en raison de la faiblesse des salaires.
- ⇒ **c'est la double peine pour les plus jeunes:** condamnés à la précarité durant leur jeunesse, au chômage durant leur période d'activité, et de nouveau précaires lors de leur retraite.
- ⇒ **c'est l'amorce du transfert en tout ou partie des 5,4% de cotisations de la branche famille vers la CSG.** Un impôt quasi exclusivement supporté par les ménages. Alors que jusqu'à aujourd'hui, cette cotisation "famille" était payée exclusivement par l'employeur, même si elle constituait, à ce titre, une partie de notre salaire "indirect"

**CE PROJET DE LOI EST INACCEPTABLE**  
**EXIGEONS SON RETRAIT !**

**Par le rapport de force, nous pourrions imposer:**

- ⇒ l'abrogation des réformes des 20 dernières années (1993, 1995, 2003, 2007 et 2010)
- ⇒ le retour de l'ouverture du droit à la retraite pleine et entière dès 60ans
- ⇒ un départ dès 55 ans pour les salariés exposés aux métiers pénibles

- ⇒ la prise en compte des années de formation dans la durée de cotisation
- ⇒ la validation des périodes de précarité subies
- ⇒ une pension de retraite au minimum égale à 75% du salaire d'activité et pas de pension inférieure au SMIC revendiqué par la CGT
- ⇒ le retour à un calcul de la pension sur les 10 meilleures années, comme avant 1993
- ⇒ l'intégration de tous les éléments de rémunération (intéressement, participation, primes de bénéfiques...) dans le calcul de la pension, en les soumettant à cotisations pour constituer des droits

**Mais pour imposer cela à ce gouvernement et au patronat, il faudra évidemment faire plus fort qu'à l'occasion de la grève et des manifestations du 10 septembre ! Gouvernement et patronat ne comprennent que ce langage du rapport de force.**

**Nous n'avons aucune raison de cotiser et de travailler plus longtemps !**

Rien ne justifie de nouveaux reculs sociaux. Ce projet, c'est une nouvelle remise en cause des acquis arrachés par les luttes - souvent dures - des générations de salariés qui nous ont procédé.

**Le financement des retraites doit reposer sur les cotisations sociales pour garantir les retraites par répartition.** Cela passe par l'augmentation des salaires et la création d'emplois.

**Pour financer nos retraites,  
il faut augmenter les salaires**

Ce qui handicape la France, ce n'est pas le "coût" du travail comme on l'entend à longueur de journée, mais le coût du capital. En 2011, 180 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires, sous forme de dividendes. Mais dans le même temps, avec les accords de compétitivité signés par les syndicats collaborant avec le patronat, les entreprises bloquent les salaires (ou imposent la "modération salariale", ce qui revient au même).

⇒ **1% d'augmentation des salaires, c'est pourtant 3 milliards de recettes supplémentaires pour la protection sociale.**

**Pour financer nos retraites,  
il faut relancer l'emploi**

Le chômage continue d'augmenter. La France compte aujourd'hui plus de 5 millions de chômeurs. Pour réduire le chômage, il faut réduire le temps de travail, sans diminution de salaire, et pas l'allonger en augmentant la durée de cotisation.

⇒ **1 million d'emplois créés, c'est pourtant 13 milliards de plus pour la protection sociale, dont 5 milliards pour les retraites.**

**Participons aux manifestations Mardi 15 octobre**  
**10h00 - MANIFESTATION À ROUEN - Cours Clémenceau**  
**17h00 - RASSEMBLEMENT À ELBEUF - Place de la Mairie**